

QUAND LES TERRES AGRICOLES CHANGENT DE MAINS : VIE DES EXPLOITANTS FAMILIAUX APRES LES INVESTISSEMENTS FONCIERS MASSIFS A ABOMEY-CALAVI ET TORI

NOTE DE SYNTHÈSE

Fabrice Vidaley TEKOU,

Docteur en Socio-Anthropologie du développement, Associé de recherche au Laboratoire d'Analyse des Dynamiques sociales et de Développement (LADyD) à l'Université d'Abomey-Calavi et post-doc sur le Projet d'appui aux processus nationaux de réforme foncière mis en œuvre au Bénin par un consortium de Laboratoires et d'Organisations de la Société Civile sous le lead du Cercle Béninois pour l'Environnement et le Développement Economique et Social (CEBEDES-XUDODO)

fatekbi2002@yahoo.fr / Tél. +229 95 92 68 18

Prof. Roch L. MONGBO, Directeur du LADyD, UAC - Benin

Mai 2024

Ces travaux ont bénéficié de l'appui technique et financier du Comité Technique « Foncier et Développement » sur financement de l'Agence Française de Développement. Ils ne reflètent pas les positions officielles de la France et n'engagent que leurs auteurs.



RESUME

La présente recherche est initiée dans le cadre du projet d'appui aux réformes foncières en République du Bénin. Elle vise à analyser les effets des dynamiques d'interventions foncières inhérentes à l'implantation des grands projets d'investissements publics et privés sur les moyens d'existence des exploitations agricoles familiales, les profils d'occupation dans les communes d'Abomey-Calavi et de Tori. Pour saisir la complexité des changements survenus, notamment dans les profils d'occupation, les enjeux et les stratégies d'adaptation à la suite des investissements massifs à base foncière, les méthodes qualitatives ont été appliquées. Les résultats issus du terrain manifestent une nette augmentation de la pression foncière, une réduction observable des superficies cultivables qui contraint les Personnes Affectées par divers Projets à base foncière (PAP) comme la zone économique spéciale (ZES) au déplacement vers les communes périphériques en quête de terres cultivables. Il en résulte un double phénomène apparenté de rareté de la main d'œuvre agricole et de reconversion vers des professions et activités extra-agricoles. Il s'avère que la sécurité alimentaire des communautés locales, les conflits fonciers entre les petits producteurs, les investisseurs et les autorités locales en raison de la conversion des terres agricoles constituent les principaux enjeux. Pour faire face à ces défis, les exploitants agricoles familiaux essaient de diversifier leurs sources de revenus, mettant sur pied des organisations ou associations locales afin d'avoir accès aux informations et pouvoir influencer les décisions. Parallèlement à ces efforts, la recherche de terres alternatives reste une priorité. Ce travail met en lumière la nécessité de politiques foncières inclusives, de pratiques de gouvernance sensibles aux besoins des populations locales et de stratégies de développement durable axées sur l'équité et la résilience pour répondre à ces défis complexes.

Mots-clés : Investissements fonciers massifs, exploitants agricoles familiaux, effets des pressions foncières, moyens d'existence, enjeux.

ABSTRACT

This research was initiated as part of a project to support land tenure reforms in the Republic of Benin. It aims to analyze the effects of the dynamics of land tenure interventions inherent in the implementation of major public investment projects on the livelihoods of family farms in the communes of Abomey-Calavi and Tori. Qualitative methods were used to capture the complexity of the changes that have taken place, particularly in land-use patterns, issues and adaptation strategies following massive land-based investments. The results from the field show a clear increase in land pressure and an observable reduction in arable land, forcing people affected by various land-based projects (PAP) such as the ZES to move to the outlying communes in search of arable land. The result is a twin phenomenon of scarcity of agricultural labor and conversion to non-agricultural professions and activities. It turns out that food

security for local communities and land conflicts between small farmers, investors and local authorities due to the conversion of agricultural land are the main issues. To meet these challenges, family farmers are trying to diversify their sources of income, setting up local organizations or associations to gain access to information and influence decisions. Alongside these efforts, the search for alternative land remains a priority. This work highlights the need for inclusive land policies, governance practices sensitive to the needs of local populations and sustainable development strategies focused on equity and resilience to meet these complex challenges.

Keywords: Massive land investment, family farmers, effects of land pressures, livelihoods, issues.

I. INTRODUCTION

Dans toutes les sociétés humaines, la terre joue un rôle de premier plan dans les activités productives et de développement. Elle est au cœur des politiques de développement rural, des politiques agricole, industrielle, d'aménagement urbain et d'intégration régionale. Se servir du foncier comme un levier de rayonnement économique, de progrès social et comme un enjeu stratégique de gouvernance est le lieu commun d'investissements à grande échelle pour nombre d'Etats contemporains.

Le Bénin fait face à une réalité contextuelle où les dynamiques foncières sont en pleine mutation, marquées par des investissements massifs, lesquels investissements directs étrangers et domestiques sont censés favoriser le développement économique.

Toutefois, ces investissements portés par l'Etat et des acteurs privés peuvent avoir des conséquences profondes sur les exploitations agricoles familiales qui, depuis des générations ont constitué le socle de nos communautés rurales. Ainsi, nombre de petites propriétés rurales sont de plus en plus transformées en de grands domaines, soit publics, soit privés dont la superficie considérée peut aller de 5 ha à 10 000 ha. La question centrale que soulève cette nouvelle occurrence s'énonce comme suit :

Que se passe-t-il quand les terres agricoles changent de mains et comment les investissements massifs à base foncière influent-ils sur la vie quotidienne, les moyens d'existence, la résilience et la durabilité des exploitations agricoles familiales ?

Pour cerner amplement le sens de cette importante question, ce travail va prendre appui sur trois questions spécifiques qui en découlent :

- Que sont devenues les populations qui tiraient auparavant leurs moyens d'existence des terres dévolues aux zones d'investissement ?
- Comment peut-on caractériser les exploitations agricoles familiales impactées prises dans le cours même des changements induits par le processus d'implantation des grands projets d'investissements à base foncière ?
- En quoi consistent les stratégies de réponses des acteurs de la chaîne foncière affectées face à la perte de la terre, aux insatisfactions et perturbations des moyens usuels de subsistance et quelles pistes de réflexion d'intérêt général à prioriser ?

Globalement, cette recherche vise à analyser les effets des dynamiques d'interventions foncières inhérentes à l'implantation des grands projets d'investissements publics sur les moyens d'existence des exploitations agricoles familiales et les profils d'occupation en milieu rural. Spécifiquement, il s'agit de : (i) caractériser les exploitations agricoles affectées par les interventions publiques d'envergure en matière foncière dans la localité cible : Abomey-Calavi et Tori ; (ii) analyser les effets des dynamiques socio-foncières spécifiques déclenchées par des investissements à grande échelle sur les moyens d'existence des exploitations agricoles familiales, les profils d'occupation et (iii) évaluer les stratégies développées par divers groupes

d'acteurs ou communautés d'intérêt (paysans, organisations de la société civile, population locale) par voie d'ajustement au contexte.

II. METHODE DE RECHERCHE

Pour aborder cette question complexe, la démarche méthodologique repose sur une approche qualitative. Il a donc été mis en place, un dispositif de production des données qualitatives en quatre phases :

- Une phase préparatoire ponctuée par un atelier méthodologique (précision des cibles, confection des outils et validation des choix théoriques) ;
- Une phase de revue documentaire de la littérature et des évidences empiriques ;
- Une phase d'observation, d'interviews exploratoires sanctionnée par un atelier de restitution ;
- Une phase d'enquête qualitative approfondie, d'analyse des données et de production du rapport centré sur les objectifs spécifiques.

Le choix de la méthode qualitative s'explique par la nécessité de donner la parole aux personnes directement concernées. Les récits, les expériences et les perceptions des exploitants agricoles familiaux devenus des Personnes Affectées par divers Projets (PAP) sont essentielles pour saisir la complexité des changements en cours et pour dépasser le silence des chiffres.

III. PRINCIPAUX RESULTATS

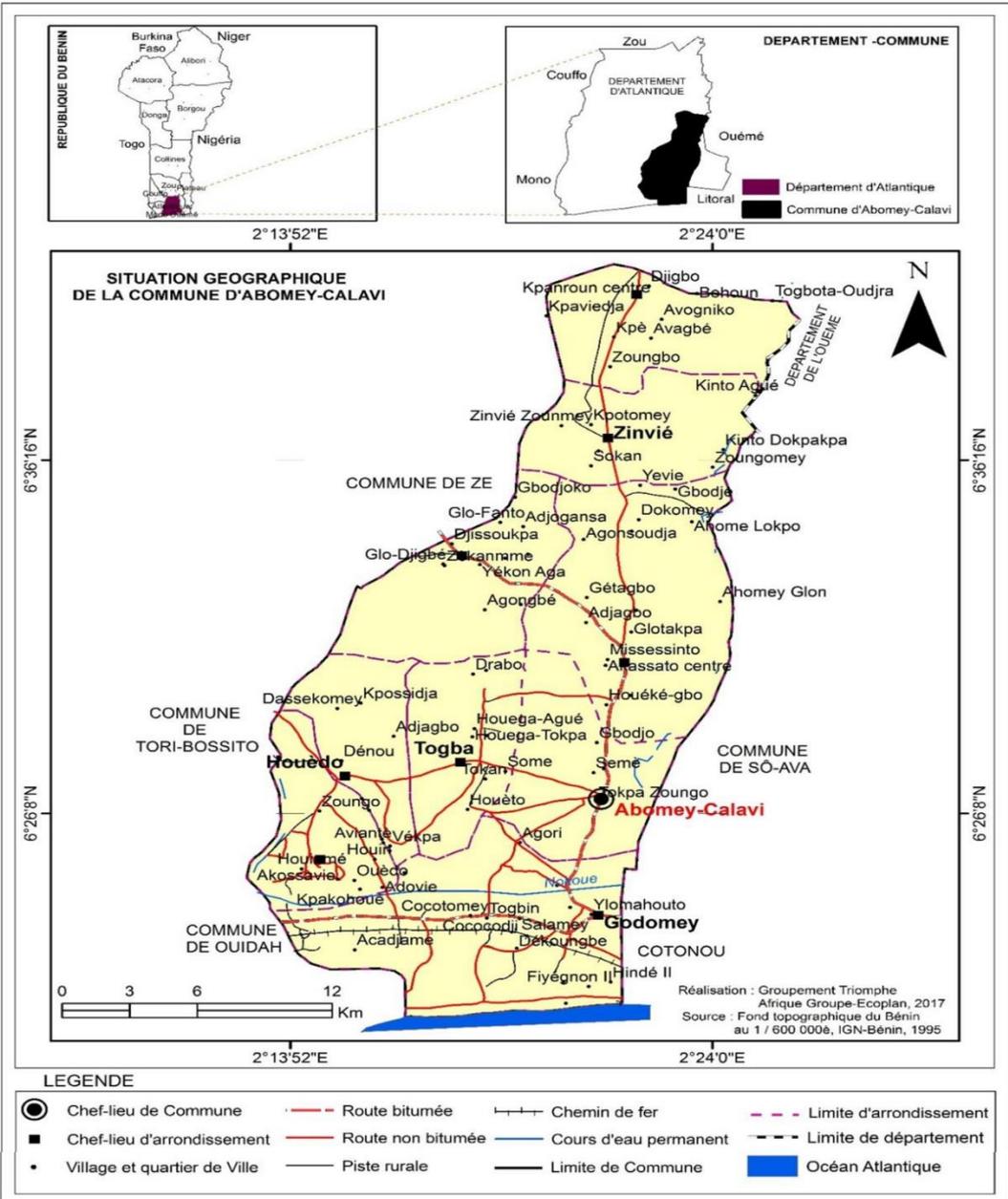
Les données utilisées sont issues de la production effectuée par les allocataires de recherche au titre du projet d'appui à l'élaboration des politiques foncières en sa composante n°1, mis en œuvre au Bénin par un consortium de Laboratoires et d'Organisations de la Société Civile sous le lead du Cercle Béninois pour l'Environnement et le Développement Economique et Social (CEBEDES-Xudodo).

Les caractéristiques physiques et démographiques des communes d'Abomey-Calavi et Tori

Les communes d'Abomey-Calavi et de Tori-Bossito sont deux des huit communes du département de l'Atlantique située dans la partie méridionale du Bénin. La commune d'Abomey-Calavi est comprise entre les parallèles 6°22' et 6°30' de latitude Nord et les méridiens 2°15'et 2°22' de longitude Est tandis que la commune de Tori est comprise entre les 6°25 et 6°37 de latitude Nord, 2°1 et 2°17 de longitude Est.

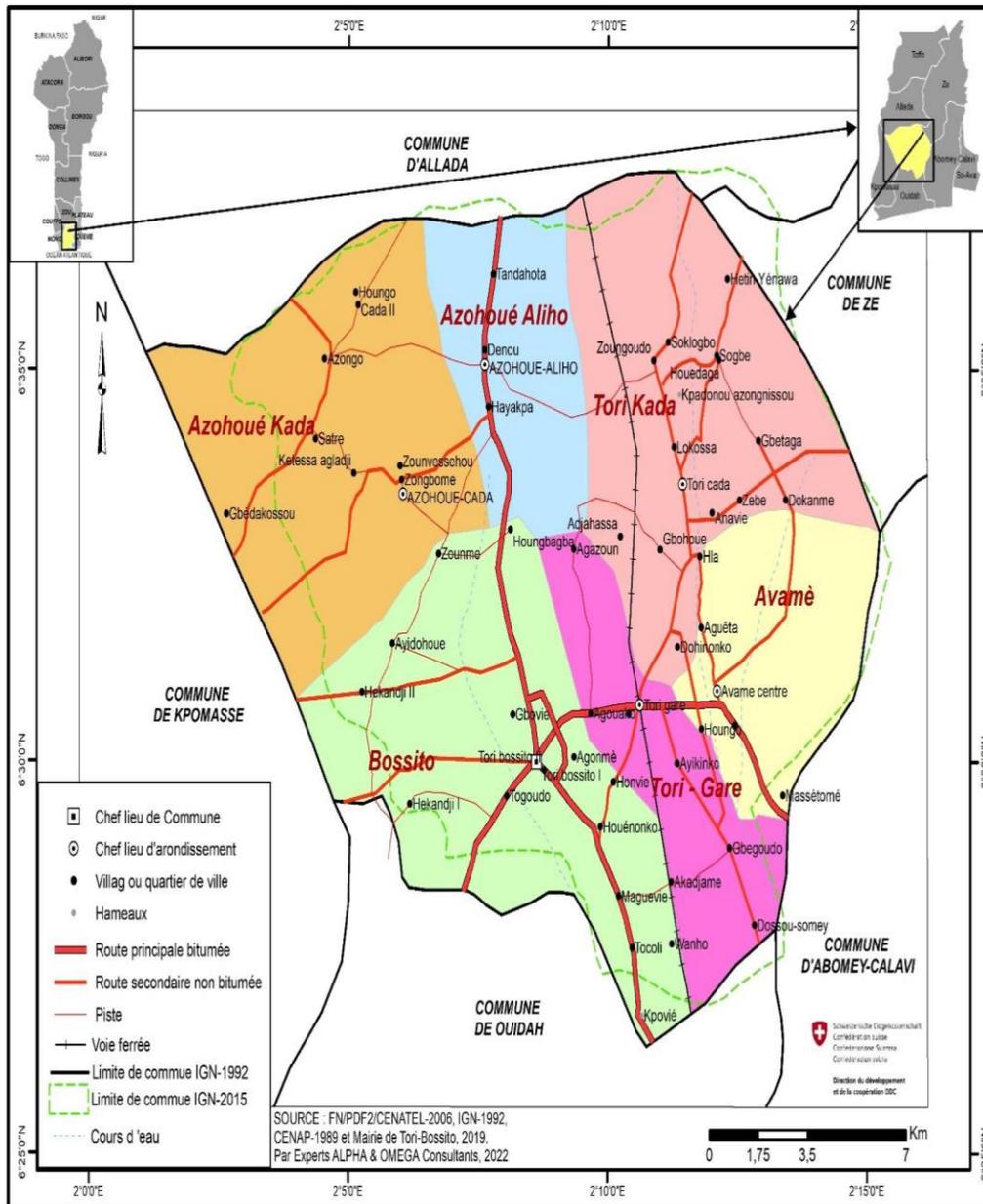
La commune d'Abomey-Calavi a une superficie de 539 km², soit près de 20 % de la superficie du département et 0,47 % de la superficie nationale. Elle a le double de la taille de la commune de Tori avec ses 263 km², soit environ 8% de la superficie totale du département de l'Atlantique. Au plan démographique, la commune d'Abomey-Calavi prend en compte à elle seule 21 % de la population des départements de l'Atlantique et du littoral. Elle sert de zone de dégrossissement du poids démographique de la ville de Cotonou. C'est la commune la plus vaste du département de l'Atlantique dont Tori constitue un prolongement linéaire. En voici les cartes illustratives :

Carte 1 : Situation géographique de la commune d'Abomey-Calavi



Source : SDAC, Mairie d'Abomey-Calavi.

Carte 2 : Situation géographique de la commune de Tori



Source : SDAC, Experts Alpha et Oméga Consultants (2022).

Via ces deux cartes, on constate que ces deux communes sont non seulement voisines, mais Tori se présente comme le prolongement d'Abomey-Calavi. Elles partagent toutes deux, les mêmes caractéristiques géomorphologiques et climatiques favorables à la pratique de l'agriculture, l'élevage, la transformation des produits agricoles et la pêche. Quant aux groupes sociaux dominants dans ces communes, on retrouve les Aïzo et les Fon.

Types d'investissements massifs en présence et dynamiques foncières

Au regard de la situation géographique des deux communes, il faut noter qu'elles regorgent d'énormes atouts fonciers, agricoles, économique et offrent une attraction particulière en matière d'investissement foncier. Ainsi, la nouvelle plateforme aéroportuaire et la GDIZ situées dans le département de l'Atlantique sont au cœur de ces deux communes : Abomey-Calavi et Tori-Bossito en plus de la commune de Zè. En conséquence, plus de 5000 ha de terres cultivables sont déjà reprises aux exploitants agricoles familiaux, notamment dans les arrondissements d'Avamè, d'Azohouè-Aliho et de Tori-Kada en raison d'investissements massifs à caractère public et privé. Environ 10 000 ha attendent d'être occupés par des projets industriels, d'habitat, de marché de gros et des fermes privées et autres.

Les investissements fonciers rencontrés sur le terrain sont de trois ordres à savoir :

- Les investissements fonciers privés (particuliers ou non) ;
- Les investissements fonciers publics (mairie et l'Etat) ;
- Les investissements fonciers dans le cadre de partenariats public privés (PPP).

Sans distinction, il a été dénombré comme grands investissements fonciers à mi-chemin entre Abomey-Calavi et Tori-Bossito les projets suivants :

- Zone Economique Spéciale (ZES) de Glo-Djigbé que l'on appelle aussi Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) ;
- Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Electrique (PADSBEE) encore appelé "AKOSSOMBO " par la population ;
- Zone d'Installation de l'Energie Solaire Photovoltaïque ;
- Aéroport International de Glo-Djigbé (AIG) ;
- Ferme Ecotouristique Jacquville (FEJ) à Tori-Cada centre ;
- Ferme GLONON de production d'ananas et de maïs (privé) ;
- Ferme de palmier à huile TOSSOGBE (privé).
- Parc touristique AGOUALAND (privé) ;
- Logements sociaux en cours de construction à Houèdo.

Les dynamiques foncières occasionnées par ces investissements massifs des particuliers et de l'Etat ont participé à un rapide changement du monde de l'agriculture familiale dans cette localité. En effet, les terres agricoles ont pris une valeur nouvelle et les spéculations autour vont bon train, en raison de l'ouverture des pistes rurales par les projets. Par conséquent, peu de jeunes exploitants agricoles sont à même d'envisager une acquisition. Pour ces derniers, il devient de plus en plus difficile de trouver de la terre cultivable, ne serait-ce que pour la

location. Les parcelles qui, autrefois coûtaient entre un (01) million ou deux (02) millions, sont passées à quatre (04) millions, voire six (06) millions, soit le double ou le triple du coût réel. Ce qui agit directement sur les modes traditionnels d'accès aux terres agricoles. Ainsi, le coût de la location d'un hectare de terre est passé de 50 000 FCFA par an à 90 000 FCFA voire 100 000 FCFA l'année. En somme, beaucoup d'exploitants agricoles familiaux doivent trouver de nouvelles terres cultivables ou changer d'activités.

De la vie des exploitants agricoles familiaux et des effets de la pression foncière subis

Les exploitants agricoles familiaux sont des individus ou des familles qui possèdent, gèrent et travaillent sur des parcelles de terre¹ pour produire des cultures et élever des animaux. Leurs exploitations reposent principalement sur la main-d'œuvre familiale plutôt que sur des travailleurs salariés ou mécanisés à grande échelle. Ces exploitations sont souvent transmises de génération en génération et sont ancrées dans des traditions locales et culturelles.

La vie quotidienne des exploitants agricoles familiaux dans les communes d'Abomey-Calavi et de Tori se résume à un travail qui est étroitement lié aux cycles saisonniers, avec des périodes intenses de semis, de culture et de récolte. En essayant de caractériser les tâches quotidiennes, on constate la préparation des sols, le semis, l'entretien des cultures (arrosage, désherbage), la récolte, le stockage et la vente des produits. La plupart des exploitants agricoles familiaux enquêtés élèvent des animaux. En conséquence, il y a des tâches supplémentaires liées à l'alimentation, à l'abreuvement, aux soins et à la gestion des pâturages. Grâce aux savoirs endogènes dont les exploitants agricoles familiaux sont les garants, ils travaillent également au maintien de la fertilité du sol avec des techniques comme la rotation des cultures, l'utilisation de compost et la gestion des déchets agricoles. Toutes choses qui conduisent les membres de la famille à partager les responsabilités et à travailler ensemble sur l'exploitation. Très ancrés dans une dynamique communautaire d'échange de service et de partage des savoir-faire, les exploitants agricoles familiaux transmettent oralement les connaissances de génération en génération par le circuit des réseaux d'entraide et des coopératives locales.

Les exploitants agricoles familiaux jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la conservation des pratiques agricoles traditionnelles. Cependant, ils font face à de nombreux défis, notamment pour ce qui est de la pression foncière devenue récurrente, avec les dépossession, les expropriations et leurs impacts socio-économiques. Ces défis nécessitent des interventions en matière de politiques, d'accès aux ressources et de soutien pour assurer la durabilité et le bien-être des petits producteurs.

¹ Ces parcelles de terre sont très souvent familiales, reçues en héritage et transmises de générations en générations. Il arrive que les modes d'accès par voie de location ou de métayage soit envisagés. Mais il concerne plus les petits producteurs sans terre, les femmes et les producteurs familiaux disposant de terres, mais en projet d'extension.

Il faut remarquer que les grands investissements à base foncière dans les communes d'Abomey-Calavi et de Tori-Bossito ont certes des effets, mais il est un peu tôt pour en évaluer la portée et démêler toutes les implications. Cependant, certains aspects sont assez visibles. On note comme changements perceptibles, la disparition des blocs de terres cultivables sur de large étendue. Ceci est de plus en plus remarquable. Ce qui manifeste une perte à grande échelle de terres cultivables, engendrant par ricochet :

- la pénurie et la cherté des terres cultivables tant en achat qu'en location ;
- l'émergence des conflits relativement aux transactions foncières en cours et autour des terres disponibles, source de frustration et de difficultés de collaboration entre les exploitants ;
- la perte des plantations agricoles telles que les plantations d'ananas, de maïs, du manioc, des palmiers à huile, etc. pour cause de dépossession ou d'expropriation avec effet immédiat, occasionnant des pertes économiques avec d'importantes répercussions sur les conditions de vie actuelles des exploitants agricoles familiaux ;
- l'abandon des habitations par les exploitants agricoles familiaux en quête de terres cultivables ;
- la migration saisonnière de bon nombre d'exploitants agricoles familiaux vers d'autres localités qui offrent quelques possibilités de terres cultivables ;
- la raréfaction de la main d'œuvre agricole en raison de la reconversion vers d'autres métiers soit sur place avec les unités de production industrielles ou en migration économique ;
- l'insatisfaction relative au processus d'expropriation ponctuée d'incertitude quant au dédommagement en souffrance ;
- la sous-estimation de la valeur des terres antérieurement achetées chères où une parcelle achetée à sept cent mille francs (700 000 FCFA) accuse comme dédommagement prévu par le gouvernement, la somme de soixante-dix mille francs (70 000 FCFA), à raison de 110 FCFA au mètre carré ;
- la déscolarisation des enfants des exploitants agricoles familiaux, notamment les enfants de sexe masculin qui sont les premiers touchés faute de moyens et la déperdition scolaire des filles en dépit de la gratuité de l'école, pour raison d'incapacité de prise en charge alimentaire ;
- la destruction massive des milliers d'hectares de cultures proches de la maturation est cause de pertes financières, de souffrance psychologique et d'impuissance comme on peut le constater sur les images ci-dessous.

Planche 1 : Champ de manioc d'un (01) hectare en destruction par les machines



Source : cliché, MOUSSA ADAMOU Zoulikifourou, (mai 2023)

Planche 2 : Champ d'ananas de trente-et-trois (33) hectares éventrés par les machines



Source : cliché, MOUSSA ADAMOU Zoulikifourou, (mai 2023)

Pour cause d'expropriation, des plantations de manioc et d'ananas presque en phase de récolte ont été détruites sans permettre aux exploitants de récupérer leurs productions. Or, dans le cadre des dédommagements envisagés, les plantations ne sont pas prises en compte selon les déclarations du président du collectif des expropriés :

« Ils n'ont rien fait de bon. Par exemple, si toi tu plantes du manioc et que dès la plantation, quelqu'un vient déjà payer de l'argent afin que quand ça sera prêt, il vient faire la récolte, mais avant cela, ils viennent tout détruire. Maintenant, eux ils disent qu'ils vont te dédommager en prenant en compte la parcelle, mais sans la plantation. Ils commencent leurs travaux sans te payer. Cela n'est pas bien, car tu n'as rien trouvé en retour et bien plus, c'est un problème pour toi ». (C.I., 45ans, données de terrain 2023)

D'autres changements importants sont notés dans le cadre de la mise en place de la Ferme Eco-touristique de Jacquville (FEJ). En effet, la FEJ a été créée en 2015 sur un domaine de 2ha qui s'est étendu aujourd'hui à 08 ha, avec une chute sur le "lac" de Tori-Cada fermant ainsi l'accès aux eaux naturelles à la communauté riveraine (voir planche 3).

Planche 3 : Occupation des espaces d'eau naturelle par FEJ



Source : cliché, MOUSSA ADAMOU Zoulikifourou, (mai 2023)

De tous ces effets, ce qui constitue un risque collectivement perçu par tous les enquêtés, c'est l'effet d'entraînement si aucune action n'est envisagée, soit pour freiner cet élan, soit pour réguler l'acquisition massive des terres agricoles ou pour amener les décideurs politiques à prendre des mesures compensatoires plus justes et qui préservent l'avenir des exploitations agricoles familiales. Autrement, la thésaurisation des terres par des particuliers et la demande croissante et incessante de terres par l'Etat pour la réalisation de grands projets nationaux risquent de conduire à terme à la disparition des terres agricoles aux mains des exploitants agricoles familiaux.

Le changement d'occupation tout comme le manque d'occupation des agriculteurs constitue un véritable souci psychologique pour le bien-être de ceux-ci. La plupart des jeunes exploitants agricoles familiaux sont obligés de se lancer dans d'autres corps de métiers pour survivre. Mais cette reconversion professionnelle laisse un arrière-goût amer. Selon les exploitants agricoles

familiaux, la provenance des matières premières d'une autre source s'analyse comme une incapacité productive de leur part. Aussi, un exploitant agricole familial a-t-il souligné ce qui suit :

« Glo-Djigbé était le grenier de l'Atlantique, mais depuis que les étrangers ont commencé à s'installer chez nous, depuis que l'Etat a commencé par manifester son désir d'installer des projets ici, nous subissons désormais une véritable humiliation, celle de dépendre des produits d'autres agriculteurs comme nous ». (C. K., Abomey-Calavi, 2023).

Dans cette même veine, une sexagénaire a affirmé :

« Nous sommes chez nous, mais nous nous sentons désormais étrangers. Le maïs que nous consommons, nous vient de Parakou, l'igname de Savalou, les piments et consorts de l'Ouémé et nous sommes devenus des bébés qui dépendent de l'alimentation de leurs parents. S'ils coupent, c'est que nous sommes morts. Nous sommes désœuvrés et notre existence est vraiment bouleversée ». (T.A., Abomey-Calavi, 2023).

On voit bien que la dépossession des paysans de leurs terres traduit en eux un terrible tournant vers leur déséquilibre social. Leurs moyens d'existence sont d'autant plus menacés qu'ils ont du mal à donner leur caution à l'importance des projets publics malgré les multiples avantages que ces projets pourraient offrir par la suite en termes d'emplois et de visibilité. Pour contrer les effets négatifs, les exploitants agricoles s'organisent pour essayer tant bien que mal d'exercer divers recours pour la prise en compte de leur nouvelle situation, souvent sans gain de cause.

Par ailleurs, les projets recrutent quelques jeunes dont les situations financières connaissent une certaine amélioration. Cela relève d'un aspect positif bien vite perçu par les exploitants agricoles familiaux. Pour mettre en comparaison la situation de trois jeunes recrutés par le Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Electrique PADSBE, voici l'évolution de leurs revenus mensuels.

Tableau 1 : Evolution des revenus de trois jeunes recrutés au niveau de PADSBE

Cas	Tâches actuelles	Tâches antérieures	Revenu actuel /mois en FCFA	Revenu/mois avant en FCFA	Sexe	Age
Cas 1 H. A.	Machiniste/entretien des installations	La débrouille	60 000	40 000	M	28 ans
Cas 2 H. M.	Manœuvre et tâches diverses	Vulcanisateur	60 000	20 000	M	20 ans
Cas 3 S. M	Entretien du bâtiment	Coiffeuse et champ	40 000	80 000	F	30 ans

Source : Résultats d'enquêtes de terrain (2023)

Après lecture du tableau ci-dessus, on constate que les deux premiers jeunes ont connu une amélioration de leur revenu mensuel, avec une augmentation de 24 % pour le premier et de 44 % pour le second par rapport à ce que chacun d'eux gagnait avant. Par contre, le dernier a connu une baisse de revenu mensuel de 50 %.

Pour mieux comprendre le choix de Mlle S. M. à travailler dans ce centre en acceptant moins que son revenu d'avant, seule sa déclaration est éclairante :

« En réalité je ne perds rien. Au contraire, moi je gagne, parce que ce nouveau travail ne prend pas complètement mon temps. Cela me permet de continuer à faire ma coiffure à la maison quand je rentre un peu plus tôt. Moi je travaille aussi la nuit, parce que les femmes et les filles me connaissent et viennent à la maison et en plus je fais le champ les samedis et dimanches. » (Mlle S. M., coiffeuse, 30 ans, données de terrain 2023).

En offrant des opportunités de travail à quelques jeunes, les projets d'envergure à base foncière passent pour des initiatives porteuses d'espoir en dépit des changements profonds notés dans les dynamiques locales d'usage physique et fonctionnel des terres dans de ces zones.

IV. DISCUSSION

La présente recherche visait à analyser les effets des dynamiques d'interventions foncières inhérentes à l'implantation des grands projets d'investissements publics et privés sur les moyens d'existence des exploitations agricoles familiales en milieu rural. Les résultats de ce travail ont montré que plusieurs changements sont intervenus suite à l'établissement des projets d'envergure à base foncière dans les communes d'Abomey-Calavi et de Tori. Les plus importantes transformations survenues se manifestent par une réduction observable des superficies cultivables. Cette situation est le fait de la conversion de terres agricoles en zones industrielles, habitats ou unités de service commercial. L'augmentation de la pression foncière a provoqué la demande accrue aussi bien de terres agricoles que de terres à affecter à de nouveaux projets d'envergure. Ce qui augmente également la pression foncière, entraînant une hausse des prix des terres et des difficultés d'accès aux terres pour les petits agriculteurs familiaux. Il en résulte le déplacement des Personnes Affectées par les divers Projets en cours (PAP).

Ces déplacements presque forcés par ce nouveau contexte comportent beaucoup de contraintes d'ordre naturel, économique et social. Ils sont sources de réelles vulnérabilités pour les exploitants agricoles familiaux. Il faut remarquer que les nouvelles terres d'occupation présentent un caractère peu fertile aux dires des PAP et les nouvelles occupations

professionnelles ne couvrent pas forcément tous les besoins, surtout au plan alimentaire. En outre, il faut noter l'apparition d'un nouveau phénomène, la rareté de la main d'œuvre agricole, qui est absorbée par la ZES et les autres projets d'envergure. En effet, les ouvriers agricoles précaires ont pu changer de profil professionnel suite à l'installation de la ZES et quelques autres projets comme PADSBE, ce qui explique la pénurie enregistrée en matière d'ouvriers agricoles. Par ailleurs, le processus de dédommagement manque d'équité. Il est prioritairement orienté vers la prise en charge des présumés propriétaires dont les habitations sont touchées par le projet. Les exploitations agricoles familiales sont moins considérées. Ce qui a créé des laissés pour compte. Ces derniers se mobilisent et exercent différents recours. Ils saisissent entre autres et de façon hiérarchique, les autorités communales, le préfet et le médiateur de la République, mais souvent sans gain de cause.

Enfin, on note une résurgence des conflits fonciers sur les transactions foncières en cours au moment de l'installation des différents projets - surtout la ZES - avec des conflits naissants qui émergent autour de l'accès à certaines ressources naturelles. Les limites de la ZES étant moins connues, on observe l'émergence d'une confusion au niveau communautaire autour desdites limites. Cela entretient les peurs et crée de réelles difficultés dans les transactions foncières. Ces communes traversées par de grands projets d'investissement à base foncière sont en voie de devenir des zones socialement fragiles. Pour s'adapter, les exploitants agricoles familiaux font un effort de réinstallation individuelle et non institutionnelle en se déplaçant saisonnièrement vers les communes périphériques. Ils le font souvent sur fonds propres. Cela joue énormément sur leurs ressources et les oblige à cumuler finalement plusieurs activités pour faire face à leurs nouvelles conditions. Ce qui engendre une dynamique de reconversion vers des professions et activités extra-agricoles. On assiste à la promotion du transport en commun, du transport artisanal *zēmijān*² et à des investissements dans l'immobilier.

Ces résultats confirment la faible propension des réformes entreprises à prendre en compte les aspects relatifs à la conservation des terres agricoles et la préservation de la biodiversité (Guinin, et al., 2022 : 403). Il en est de même pour les lacunes de l'action institutionnelle en matière de sécurité foncière, soulevées par la recherche de Houngbo (1998) qui examine en détail la structure institutionnelle foncière du pays mettant en évidence les obstacles à la garantie de la sécurité foncière pour les citoyens ruraux. Ils révèlent aussi un problème d'équité. Dans leur recherche, Djogbénou et al. (2011) examinant les impacts sociaux des pratiques foncières actuelles sur les communautés rurales, sont arrivés à la conclusion que les inégalités d'accès à la terre et les tensions qui en découlent, ont beaucoup de conséquences sur la sécurité alimentaire et la cohésion sociale. La présente recherche touche cette question sous un éclairage nouveau. En effet, la réduction des terres cultivables a propension à mettre en péril la sécurité alimentaire des communautés locales en absence d'une politique de réaffectation de terres agricoles étant donné qu'elle entraîne une diminution de la production alimentaire, agit directement sur les revenus et affecte les moyens d'existence. Ainsi, les petits

² Terme *fon* qui désigne distinctement la conduite de taxi-moto, une activité qui occupe beaucoup de jeunes Béninois.

producteurs qui perdent l'accès à leurs terres agricoles traditionnelles se retrouvent du jour au lendemain sans emploi et sans source de revenus. Ce qui dégrade leurs conditions sociales et économiques eu égard à la perte subie des moyens d'existence. Contrairement à Gandonou (2008) qui, en se penchant sur les progrès des réformes foncières d'il y a quelques années, les analysait sous l'angle de la sécurité foncière accrue et de la réduction des conflits avec plus d'efficacité administrative, ce travail souligne de manière particulière que la conversion des terres agricole a souvent engendré des conflits fonciers entre les petits agriculteurs, les investisseurs et les autorités locales. C'est surtout le cas présentement en ce qui concerne les transactions en cours dans les périmètres dédiés aux investissements massifs à base foncière. Il en est de même pour ceux qui, en toute connaissance de la fragilité de la zone préfèrent exposer de nouveaux acquéreurs non informés aux risques d'expropriation. Ce qui permet de toucher déjà du doigt la latence des conflits à venir. L'étude de Sow (2018), en mettant en lumière les liens entre la sécurité foncière, la stabilité sociale et la réduction de la pauvreté appelle à prendre plus au sérieux ces divers enjeux avant, pendant et après la formulation de politiques foncières.

Les résultats de cette recherche suggèrent comme stratégies d'adaptation des exploitants agricoles familiaux, soit la diversification de leurs sources de revenus par le développement d'activités complémentaires, telles que l'élevage, l'agroforesterie, la transformation des produits agricoles, soit de nouvelles orientations en se tournant vers des cultures de niche. Cet effort de diversification des revenus s'impose à eux en raison de l'amenuisement des ressources. Les exploitants agricoles familiaux touchés par les grands projets à base foncière essayent aussi de se mettre ensemble pour mieux négocier avec les autorités. Ils mettent sur pied des organisations ou associations locales afin d'avoir accès aux informations et pouvoir influencer les décisions. Parallèlement à ces efforts, la recherche de terres alternatives est le lieu commun des petits producteurs qui explorent d'autres zones agricoles disponibles en dehors de leur commune pour pouvoir continuer leur activité agricole. Dans leurs efforts de coopération, ils sont en quête d'un soutien financier, juridique et technique, soit pour la prise en compte de leurs intérêts dans le processus de création et d'installation des industries, soit pour les aider à s'adapter aux dommages et changements provoqués par l'expropriation.

Bien que cette recherche ait le mérite d'approfondir les effets des dynamiques socio-foncières spécifiques déclenchées par des investissements à grande échelle sur les profils d'occupation et les moyens d'existence des exploitations agricoles familiales et d'évaluer les stratégies développées par ces derniers seuls ou en groupes, il faudrait une évaluation statistique du nombre d'exploitants agricoles touchés dans la région. Il importe également de procéder à une évaluation des risques en termes de vulnérabilité réelle et de vulnérabilité potentielle à court, moyen et long terme. Des recherches futures pourraient se concentrer sur ces dimensions et faciliter un suivi de l'évolution de la situation sur le terrain selon que de nouvelles dispositions sont prises ou des actions préventives ou correctives mise en place.

CONCLUSION

Cette recherche visait à analyser entre autres, les changements intervenus dans le profil d'occupation et les effets sur les moyens d'existence des exploitations agricoles familiales des investissements fonciers massifs réalisés dans les communes d'Abomey-Calavi et de Tori. La phase empirique de cette étude qualitative a couvert un échantillon de 05 communes dont les communes d'Abomey-Calavi, de Tori, objets d'observations et d'analyse socio-anthropologiques dans le cadre de ce travail.

Somme toute, les agriculteurs familiaux constituent un maillon essentiel de la société compte tenu de l'importance de leur rôle en matière de sécurité alimentaire et de conservation des pratiques agricoles traditionnelles. Ce travail de recherche a permis de mettre en évidence nombre de problèmes auxquels ils sont appelés à faire face dès lors qu'ils sont touchés par l'implantation de grands projets à base foncière. Les incidences, les enjeux et les stratégies d'adaptation des exploitants agricoles familiaux dans les communes d'Abomey-Calavi et de Tori, deux communes en pleine transformation au plan statutaire et démographique ont été mis en évidence.

Il ressort de ce travail que les investissements fonciers massifs à caractère public ou privé ont une incidence significative sur les petites exploitations agricoles au plan de l'accès à la terre, de la sécurité alimentaire, de la cohésion sociale et du maintien des profils d'occupation, notamment dans le secteur agricole. Pour atténuer ces incidences et aider les exploitants agricoles familiaux à s'adapter, il importe de mettre en place un programme de développement rural qui favorise la diversification économique, la sécurité foncière et la participation des agriculteurs aux processus décisionnels.

La naissance de cadre de concertation multi-acteurs est une nécessité de première importance pour arriver à des propositions de réponses adaptées. Il urge de mener une réflexion entre acteurs-clés dans une dynamique participative autour de la mise en place de mécanismes de compensation justes et transparents. Aussi est-il important de travailler à adapter au contexte national, les bonnes pratiques régionales et internationales, renforcer les droits fonciers des petits agriculteurs, inclure les communautés locales dans les processus décisionnels et assurer un suivi-évaluation de la situation et un plaidoyer qui favorise l'inclusion des groupes vulnérables dans tous les processus institutionnels en matière de gouvernance foncière.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bélières, J.F. et al. (2013). « Dynamiques foncières, investissements et modèles de production pour l'irrigation en Afrique de l'Ouest : logiques financières contre cohérences sociales ? ». Cahiers Agricultures 22(1) : 61–66. <https://doi.org/10.1684/agr.2012.0574>.

Djogbenou, C.P. et al. (2011). « Analyse des perceptions locales des aménagements forestiers participatifs au Bénin ». In : Vertigo, volume 11, n°1, mai 2011. DOI :10.4000/vertigo.10893.

Gandonou, B. M. et Zogo, A. (2008). « Les procédures d'identification et de validation juridique des droits et mutations au Bénin ». Atelier d'échanges sur les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Cotonou, 22 p.

Guinin, A. et al. (2022). « Place de la sécurisation dans les dispositifs juridique et institutionnel foncier béninois » in Agronomie Africaine, 34 (3) : 403 -418.

Honlonkou, N. A. (1994). Pression foncière, intensification et crédit agricoles au Bénin. Etude comparative des cas du Plateau Adja et de la Savane de Lonkly. Thèse d'Ingénieur agronome, Abomey-Calavi, Bénin : FSA/UNB, 197 p.

Houngbo, N. E. (1998b). « Agriculture durable : comment intéresser le paysan ? », Coraf Action 8 : 11, Dakar ! Yoff, Sénégal.

Sow, A.A. (2018). « Odyssée foncière : à la quête d'un modèle d'arrangement juridique pour une sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales au sortir d'une expérience récente vécue de négociation foncière dans la vallée du fleuve Sénégal ». In : Communication au colloque L'avenir des exploitations agricoles familiales de l'Afrique de l'Ouest, Dakar (Sénégal), IPAR.